



DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



ÉDITION 2023

Le mot du maire

Il est important que les habitants de Vacheresse soient informés de l'état actuel des connaissances en matière de risque et de bons réflexes à adopter en fonction de la survenance de tel ou tel événement sur le territoire de la commune et dans l'attente de l'intervention des services de secours.

Le risque zéro n'existe pas et les risques majeurs sont des événements exceptionnels dont la violence et les conséquences nous surprennent toujours malgré toutes les mesures qui peuvent être prises en amont.

L'objet de cette plaquette, que je vous invite à lire et à conserver, est de rappeler à chacun d'entre nous les consignes de sécurité à suivre en cas de catastrophes naturelles, météorologiques ou technologiques.

Faisons de chacun d'entre nous l'acteur de sa propre sécurité.

Le Maire,
Ange MEDORI



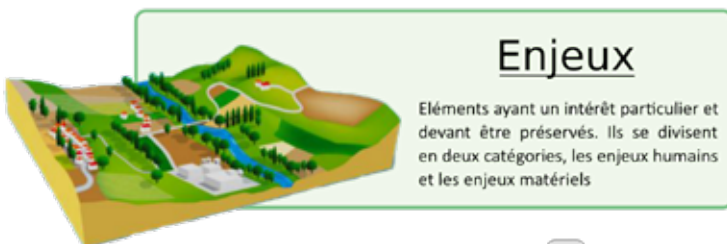
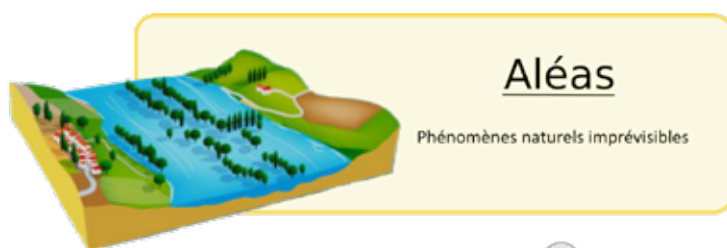
Le DICRIM, c'est quoi ?

« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisir »

(article L.125-2 du code de l'environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. **Le présent DICRIM synthétise et complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune.** Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Le risque, c'est quoi ?



Vulnérabilité

Notion dépendant du niveau de l'aléa et de la présence ou non d'enjeux (humains, activités, habitations,...). La corrélation des deux permet de détacher les zones sensibles des autres. Plus l'aléa est présent et l'enjeu important, plus le secteur sera considéré comme vulnérable. La présence, sur un site, d'un aléa ou d'un enjeu ne définit pas forcément le lieu comme vulnérable



Risque inondation

Le risque inondation est le risque naturel le plus important qui est susceptible de toucher la commune de Vacheresse, particulièrement celui de type « crue torrentielle ».

L'étude des événements historiques permet de distinguer deux secteurs urbanisés particulièrement sensibles au risque de crue torrentielle.

Situés tous les deux en rive droite de la Dranse, ce sont :

- > Le quartier de Fontany, au milieu duquel se trouve la confluence de deux cours d'eau : le Nant de Boccard et la Picolaire (voir la photo ci-dessous) ;
- > Le hameau de la Revenette, au milieu duquel se trouve la confluence de deux cours d'eau : l'Eau Noire et le Nant de Darbon.



Exemple historique : dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 1910, une crue très chargée de la Picolaire a déferlé sur le quartier de Fontany, détruit quatre maisons, endommagé une dizaine de bâtiments et fait quatre victimes.



DÈS L'ALERTE

> **Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, messages de la mairie) ;**

> **Prévoir les gestes essentiels :**

- En vue d'une évacuation du bâtiment, repérer à l'avance les portes de sortie et les zones surélevées,
- Fermer les portes et les fenêtres, puis les protéger et les aménager pour limiter les infiltrations,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Mettre en lieu sûr les objets de valeur, les papiers importants, ainsi que les produits polluants et dangereux,
- S'équiper du nécessaire vital : radio, eau potable, nourriture, vêtements chauds, etc.,
- Ne pas téléphoner pour libérer les lignes au profit des services de secours.

PENDANT L'INONDATION

> **Eviter de rester bloqué et quitter les lieux dès que l'ordre est donné pour aller se réfugier sur un point surélevé, mais limiter les déplacements (ne pas tenter de rejoindre ses proches) ;**

> **Ne pas s'engager sur une route inondée ou franchir un cours d'eau (à pied comme en voiture).**

APRÈS L'INONDATION

> **Respecter les consignes données par les autorités ;**

> **Aérer et désinfecter les pièces ;**

> **Ne rétablir le courant qu'une fois que les installations sont sèches ;**

> **S'assurer auprès des autorités que l'eau du robinet est potable avant de la consommer.**

LES REFLEXES QUI SAUVENT EN CAS D'INONDATION BRUTALE



Fuyez immédiatement



Gagnez un point
en hauteur



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école.
L'école s'occupe d'eux.



Risque avalanche

Le risque **avalanche** existe sur la commune de Vacheresse, mais il ne touche pas les zones urbanisées. D'ailleurs, les exemples historiques montrent qu'il s'est toujours cantonné aux secteurs d'alpage.

Si plusieurs secteurs et couloirs avalancheux sont recensés sur le territoire de la commune, ceux-ci s'étagent entre 1800 et 1100 mètres d'altitude, ce qui les situe pour l'essentiel dans des zones où la forêt est encore bien installée. La plupart des phénomènes avalancheux qui sont recensés sont de type « avalanche de neige humide » (voir la carte ci-dessous).



Exemple des couloirs d'avalanches du versant Ouest de la Tête des Fieux : il illustre le phénomène avalancheux que l'on rencontre de plus en plus souvent, ces dernières années, sur le territoire de la commune ; à savoir des grosses chutes de neige précoces (mois de novembre) suivies d'un fort redoux avec des averses de pluie, ce qui entraîne, dès le début de la saison hivernale, une avalanche de neige humide qui emporte l'ensemble du manteau neigeux.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT DE PARTIR EN MONTAGNE, IL FAUT :

- > S'informer auprès de Météo France (BERA), de professionnels de la montagne (guides, bureau de remontées mécaniques, stations de ski) ou des mairies ;
- > Ne pas partir seul et indiquer à ses proches l'itinéraire et l'heure prévue de retour de la sortie en montagne ;
- > Pour les pratiquants d'un sport de montagne (ski de randonnée, ski hors-pistes, randonnée en raquettes), être équipé d'un DVA, d'une pelle et d'une sonde.

SI, EN PRATIQUANT UN SPORT DE MONTAGNE, VOUS AVEZ À FRANCHIR UNE ZONE AVALANCHEUSE, IL FAUT :

- > Détecter les zones à risques et les éléments aggravants du terrain ;
- > Enlever les dragonnes des bâtons ainsi que les lanières et une bretelle de son sac ;
- > Mettre un foulard sur la bouche ;
- > Traverser un à un, puis s'abriter en zone sûre.

SI VOUS ÊTES PRIS DANS UNE AVALANCHE, IL FAUT :

- > Tenter de fuir latéralement ;
- > Se débarrasser des bâtons et du sac ;
- > Fermer la bouche pour éviter à tout prix de remplir sa gorge et ses poumons de neige ;
- > Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté ;
- > Essayer de se maintenir à la surface du manteau neigeux par de grands mouvements de natation ;
- > Ne pas crier pour éviter de s'essouffler ;
- > Quand on sent que l'avalanche va s'arrêter, faire le maximum d'efforts pour se dégager. Au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total, s'efforcer de créer une poche d'air en exécutant une détente énergétique, puis ne plus bouger pour économiser l'air.

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fuyez idéalement



Essayez de nager



Formez une
poche d'air



Risque sismique

Le **risque sismique** d'un territoire est toujours analysé au niveau régional, au sens géologique du terme. D'après la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011, les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 classent la commune de Vacheresse dans une zone de sismicité d'aléa moyen, dite « ZONE 4 », sur une échelle de 1 à 5.

Exemple historique : la plus importante secousse sismique ressentie sur la commune de Vacheresse date du 19 août 1968. Connue sous le nom de « séisme d'Abondance », elle a occasionné de légers dégâts à Abondance, Richebourg et La Chapelle d'Abondance.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN PRÉVISION D'UN SÉISME, IL FAUT :

- > S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance ;
- > Prendre connaissance des modes d'alerte et des mesures de sauvegarde ;
- > Privilégier les constructions parasismiques ;
- > Repérer à l'avance les points de coupure de l'eau, du gaz et de l'électricité ;
- > Fixer les appareils et les meubles lourds ;
- > Eviter de placer des objets lourds sur des étagères ;
- > Repérer à l'avance les zones permettant de se mettre à l'abri.

EN CAS DE SÉISME, IL FAUT :

> Pendant la première secousse :

- Rester où l'on est,
- A l'intérieur d'une habitation, se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble et s'éloigner des fenêtres,
- A l'extérieur d'une habitation, ne pas rester sous les lignes électriques ou proche d'une structure pouvant s'effondrer (pont, corniche, toiture, etc.),
- En voiture, s'arrêter si possible dans un lieu respectant les consignes du point précédent et ne pas en descendre avant la fin de la secousse.

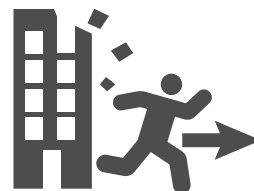
> Après la première secousse :

- Garder à l'esprit qu'il peut y avoir des répliques de secousses,
- Ne pas téléphoner pour libérer les lignes au profit des services de secours,
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité,
- Evacuer le plus rapidement possible le bâtiment où l'on se trouve en s'équipant, si possible, du nécessaire vital : radio, eau potable, nourriture, vêtements chauds, etc.,
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer en marchant au milieu de la chaussée,
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre,
- Ne pas pénétrer à nouveau dans un bâtiment,
- Respecter les consignes données par les autorités,
- Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en tapant sur l'objet le plus proche.

LES REFLEXES QUI SAUVENT PENDANT LE SÉISME



Abritez-vous
sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio
pour connaître les
consignes à suivre



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école. L'école
s'occupe d'eux.



Risque mouvement de terrain

Le **risque mouvement de terrain** regroupe un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Tous les types de mouvements de terrain sont envisageables sur le territoire de la commune. Cependant, à l'étude des événements historiques et de la configuration de la zone, ce sont surtout les glissements de terrain (mauvaise qualité mécanique des terrains en question associée à une prédominance argileuse et une présence d'eau importante), les écoulements et les chutes de blocs qui représentent un véritable danger dans certains secteurs.

Exemple historique : en 1617, un glissement de terrain sur le versant de Leschaux a détruit l'église du village, située à l'époque au lieu-dit « Les Chapalettes » (oratoire).



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS DE CHUTES DE PIERRES OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN, IL FAUT :

- > Fuir latéralement et ne pas revenir sur ses pas ;
- > Gagner un point en hauteur et ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- > À l'intérieur d'un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres ;
- > Une fois l'événement terminé, évaluer les dégâts et les dangers puis prévenir les services de secours.

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL, IL FAUT :

- > Si l'on se trouve dans un bâtiment, l'évacuer dès les premiers signes (sans utiliser les ascenseurs) et ne pas revenir sur ses pas ;
- > S'éloigner de la zone dangereuse ;
- > Rejoindre le lieu de rassemblement prédéfini ou désigné par les autorités.



Risque météorologique

Le **risque météorologique** concerne une situation exceptionnelle (vents violents > 100 km/h, orages violents, fortes précipitations, fortes chutes de neige en plaine, verglas généralisé, canicule, grand froid). Il peut être l'aléa qui sera le déclencheur d'un risque naturel.

La prévention du risque météorologique s'exerce grâce à la **VIGILANCE METEO** donnée par une carte de vigilance, réactualisée deux fois par jour et accessible à tous sur le site INTERNET de Météo-France : www.meteo.fr

Une carte de vigilance comporte quatre niveaux de vigilance (échelle de quatre couleurs figurant en légende de la carte) :

- > Vert (niveau 1) : pas de vigilance particulière ;
- > Jaune (niveau 2) : « soyez attentif » ;
- > Orange (niveau 3) : « soyez très vigilant » ;
- > Rouge (niveau 4) : « une vigilance absolue s'impose ».



NB : l'exemple ci-dessus (carte de vigilance publiée le 8 juillet 2021 à 16h00) fait état des phénomènes en cours, à savoir les orages et les crues.



Risque transport de matières dangereuses

Le risque transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport des marchandises en question par voie routière. Ce risque peut survenir sur l'axe principal (D22) qui traverse le territoire de la commune ou à l'occasion des livraisons de produits dans les entreprises ou chez les privés : livraison de fuel par exemple.

L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion, etc...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols, etc.).

Les poids lourds TMD sont équipés de plaques signalétiques qui, en cas d'accident, permettent aux services de secours d'intervenir en toute connaissance de cause et sans s'exposer de façon inconsidérée. N'importe quel témoin d'un accident de TMD, en donnant l'alerte, doit être en mesure de décrire cette signalétique au téléphone.

Plaques « code de danger »

Danger secondaire
Danger principal
Danger subsidiaire

336 — Code de danger
3256 — Code matière ONU

Plaques « symbole de danger »

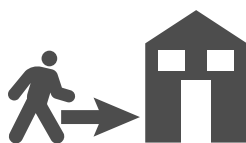
 Matières explosives Classe 1	 Gaz comprimés Classe 2
 Gaz / Liquides inflammables Classe 3	 Matières inflammables Classe 4
 Matières combustibles ou peroxydes Classe 5	 Matières toxiques ou infectieuses Classe 6
 Matières radioactives Classe 7	 Matières corrosives Classe 8 Matières dangereuses diverses – Classe 9



SI L'ON EST TÉMOINS D'UN ACCIDENT DE TMD, IL FAUT :

- > Protéger les lieux du sinistre pour éviter un sur-accident en les balisant avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes qui se trouvent à proximité ;
- > Ne pas fumer ;
- > S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ;
- > Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112). Le message d'alerte doit préciser, si possible :
 - Le lieu exact de l'accident : commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.,
 - Le moyen de transport : poids lourd, canalisation, train, etc.,
 - La présence ou non de victimes,
 - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.,
 - Le numéro du produit et le code danger indiqué sur les balises fixées à l'unité de transport.
- > En cas de fuite de produit :
 - Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et, si possible, se changer),
 - Quitter la zone de l'accident en s'éloignant, si possible, perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique,
 - Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les consignes de confinement à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Enfermez-vous
dans un bâtiment



Fermez les portes
et les aérations



Écoutez la radio
pour connaître les
consignes à suivre

Informations utiles

LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE

- > Le système d'appel d'alerte à la population multimédia « téléalerte » qui permet à la commune d'envoyer ou de relayer des messages d'alerte sur le téléphone fixe (annuaire universel) ou mobile (inscription individuelle) des administrés de la commune.
- > Le panneau d'information lumineux à double face situé sur le parvis de la mairie.
- > Les cloches de l'église et le porte à porte.

LA RADIO

Écouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe car c'est une source essentielle de renseignements.

Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Radio Plus

93.0

Radio Châtel

98.8

Radio France Bleu Pays de Savoie

103,9

LES NUMÉROS D'URGENCE

Demande de secours : 112

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Mairie : 04 50 73 10 18

À savoir

En cas de catastrophe sur le territoire de la commune de Vacheresse nécessitant la mise en œuvre du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, la municipalité activera, si possible :

> Un **Poste de Commandement Communal (PCC)** dans la salle « Tétras-Lyre » située au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie.

1071, route du Chef-lieu – 74360 Vacheresse

> Un **Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)** dans la salle « La Vacheressande » (salle des fêtes communale).

74, route du Pré Bourgeois – 74360 Vacheresse



PRÉVENIR POUR MIEUX AGIR



POUR EN SAVOIR PLUS

- > Le Plan de Prévention des Risques (PPR) et les documents d'urbanisme sont consultables en mairie.
- > Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est consultable en mairie et sur le site de la mairie www.vacheresse.fr
- > Mairie de Vacheresse : 04 50 73 10 18